Italie. Le gouvernement de Giorgia Meloni durcit le ton contre la délinquance juvénile : les parents de mineurs délinquants déscolarisés pourront être emprisonnés

08/09/2023 à 20h15



Le décret-loi publié par le gouvernement de Giorgia Meloni jeudi soir prévoit l'emprisonnement des parents dont les enfants délinquants ne sont pas scolarisés et facilite l'arrestation des adolescents dès l'âge de 14 ans – au lieu de 18 auparavant – en possession d'armes. La cheffe du parti Fratelli d'Italia (FDI), dont la fermeté affichée envers la criminalité attire de nombreux électeurs, répondait ainsi à deux viols collectifs récents, commis par des mineurs et qui ont choqué le public et dominé les médias.

Certaines villes italiennes, comme Naples (sud), peinent également à faire face à un phénomène que les médias appellent les « baby gangs », des groupes de criminels composés d'adolescents souvent recrutés par la mafia pour le trafic de drogue, les vols et autres crimes. « *La situation est devenue*

incontrôlable et il faut faire quelque chose », a déclaré Giorgia Meloni lors d'une conférence de presse jeudi.

En Sicile, en juillet, une jeune femme de 19 ans a été violée à Palerme par un groupe de sept jeunes hommes, et l'agression a été filmée. La semaine dernière, Giorgia Meloni a visité Caivano, une banlieue difficile de Naples envahie par la mafia locale, la Camorra, et où deux cousines de 10 et 11 ans avaient révélé en août avoir été violées par d'autres jeunes.

La cheffe du gouvernement a assuré jeudi soir en présentant les nouvelles mesures que ces dernières étaient certes « *répressives* » mais aussi « *préventives* ». Le décret élargit le nombre d'infractions pour lesquelles des jeunes de plus de 14 ans peuvent être arrêtés et y inclus notamment le port d'armes, même blanches. Les juges peuvent également interdire, sous certaines conditions, les téléphones portables aux mineurs âgés de plus de 14 ans.

Les parents, quant à eux, peuvent être condamnés à deux ans de prison si leur enfant ne fréquente pas l'école jusqu'à 16 ans, âge obligatoire en Italie, après un avertissement de la police, et à un an si l'enfant a un taux d'absentéisme élevé. Actuellement, les parents d'élèves ne risquent qu'une amende de 30 euros.

20 minutes